

Commune de Mauriac (Cantal)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

| | |
|--|--|
| <p>L'an deux mil vingt-quatre, le vingt septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du treize septembre, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.</p> <p>Date affichage convocation : 13 septembre 2024</p> <p><u>Nombre de membres</u> Afférents au Conseil : 27 En exercice : 27 Qui ont pris part à la délibération : 27</p> | <p><u>Présents</u> :</p> <p>Edwige ZANCHI Jean Jacques VAISSIER Raymonde THESSANDIER Jacques SERRAT Michel PAPON Georges ALBESSARD Elisabeth BALADUC Jacqueline BORNE Gille FRUTIERE Sabine RIVET Sylvie FENIES Claudine HEBRARD Guillaume POINAT Géraud MAZE Cyrille ROLLIN Audrey LAFARGE Andrée BROUSSE Gérard VIOLLE Stéphanie SERIEIX</p> |
|--|--|

Etaient représentés :

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI,
Geneviève RONGERE ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT,
Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,
Bruno DUFAYET ayant donné pouvoir à Raymonde THESSANDIER,
Julien CHAMBON ayant donné pouvoir à Audrey LAFARGE,
Samuel LEBEAUX ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE,
Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE,

Etaient excusés :

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2024-09-20 / 1

Maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des classes de primaires et de maternelles du groupe scolaire Jules Ferry : approbation du projet et demande de subvention au titre de l'enveloppe de la Banque des territoires

Madame le Maire expose le projet de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des classes de primaires et de maternelles du groupe scolaire Jules Ferry.

Considérant que ce projet est inscrit dans le plan d'actions du programme Petites Villes de Demain annexé à la convention d'Opération de Revitalisation de territoire du Pays de Mauriac, signée le 28 septembre 2023.

Considérant que ce projet est éligible à une subvention accordée par la Banque des territoires dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, visant à financer les études de maîtrise d'œuvre en phase de conception.

Considérant le rapport d'analyse des offres retenant le groupement composé du cabinet d'architecte METAFORE et du bureau d'études IGETEC.

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Banque des Territoires pour la mission de maîtrise d'œuvre portant sur la rénovation énergétique des classes de primaires et de maternelles du groupe scolaire Jules Ferry, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses TTC | | Recettes TTC | |
|---|-----------------------|-------------------------------|-----------------------|
| Mission de maîtrise d'œuvre (phase de conception) | 74 734.80 € | Banque des Territoires (50 %) | 37 367.40 € |
| | | Autofinancement (50 %) | 37 367.40 € |
| Total | 74 734.80 € | Total | 74 734.80 € |

Le Conseil Municipal,

Vu projet de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des classes de primaires et de maternelles du groupe scolaire Jules Ferry,

Vu la subvention de la Banque des Territoires,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

| Vote | Pour | Abstention | Contre |
|------|------|------------|--------|
| | 27 | 0 | 0 |

APPROUVE le projet de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des classes de primaires et de maternelles du groupe scolaire Jules Ferry.

APPROUVE le dépôt du dossier de demande de financement auprès de la Banque des territoires.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 20 septembre 2024

Le Maire,

Edwige ZANCHI



La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le 26/09/2024



ID : 015-211501200-20240920-DELB20240920_1-DE

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1